



## Retour sur l'assemblée générale :

Plus de 50 personnes ont répondu présentes pour l'assemblée générale du mardi 2 avril 2019. Avant de développer les rubriques traditionnelles de toute assemblée générale (rapport d'activités, financier etc.) J. L Bonneton (psychologue) nous a aidés à réfléchir sur notre rôle d'accompagnateur de personnes en grande précarité et difficultés. Quelques principes simples et un exposé très « vivant » illustré par de nombreuses expériences personnelles d'accompagnement. (voir les documents d'AG sur le site [www.vssa.fr](http://www.vssa.fr))

## Quelques nouvelles :

« W » qui a reçu une Obligation de Quitter le Territoire ( cf infolettre de mars) a introduit un recours contre cette décision auprès du Tribunal Administratif. L'audience est prévue en mai. En l'absence de ressources, puisque W. a perdu le droit de travailler, la solidarité lui permet de survivre en attendant.

Même situation pour « J.B » en France depuis 8 ans.

« A » et « S » sont encore logés dans une chambre d'« hôtel » par le 115. « S » attend toujours sa carte d'invalidité qui permettrait de débloquent la situation.

« B » attend sa convocation à la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile ).....

**Dépôt de dossiers :** en France depuis 6 ans et déboutés de leur première demande « A » et « L » ont pu déposer leur dossier pour obtenir un titre de séjour « vie privée et familiale »

## Notre gros souci permanent :

Trouver de temps en temps un **hébergement** pour un dépannage provisoire. Si vous pouviez recevoir quelqu'un, même pour une courte durée, cela rendrait vraiment service.

Actuellement nous sommes « en panne » pour deux personnes (hommes)

**n'hésitez pas à prendre contact avec nous**

## Besoin de renfort :

- Pour réactualiser le dossier de demande de financement et rechercher quelques contacts auprès de PME ou autres...
- Pour améliorer notre communication sur le site, dans les médias dans la recherche d'événements au profit de l'association etc...

**Nous comptons sur quelques uns d'entre vous !**

## Diffuser l'info ... c'est déjà nous aider

### Prochainement deux concerts dans l'église d'Eybens au profit de l'association :



**vendredi 17 Mai 2019 à 20h30**

**avec Natacha TRIADOU,**

Violoniste Internationale

Il est prudent de réserver sur le site :

[www.vssa.fr](http://www.vssa.fr)



**vendredi 14 juin à 20h00 avec**

**le chœur du conservatoire**

**WIENER de Pont de Claix**

## Le point « finances » :

MERCI à nos adhérents / sympathisants qui ont renouvelé leurs adhésions pour 2019.

Au delà de nos aides financières, nous gardons et renforçons des liens de proximité avec les personnes que nous accompagnons.

## Convivialité :

Un goûter aura lieu le samedi 29 juin, avant les périodes de congés. Moment convivial et d'échanges mais aussi de soutien fraternel pour certains en prise aux contraintes administratives.

... / ...



## Quelques réflexions sur la situation actuelle des personnes migrantes et en demande d'asile

La loi du 10/09/2018, intitulée « Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie », a fait l'objet d'une circulaire le 28/02/2019 et est entrée en vigueur le 1/03/2019.

Elle repose sur la volonté de faciliter l'intégration pour un nombre restreint de situations (dont les talents internationaux, les chercheurs étrangers, les étudiants), et en parallèle de rendre plus restrictive l'accueil au titre de la demande d'asile.

Le durcissement de la politique d'asile se mesure à différents niveaux : réduction des délais de dépôts de demande, accélération des procédures, fin du caractère suspensif automatique du recours en CNDA, aggravation de la procédure d'OQTF, laquelle peut s'accompagner (si c'est une OQTF avec effet immédiat), d'une IRTF (interdiction de retour en France) de 1 à 5 ans, qui court à dater du retour effectif au pays d'origine, s'étend à tout l'espace Schengen, et rend impossible toute régularisation ultérieure de personnes qui seraient malgré tout restées en France.. Selon la Cimade, c'est « une fabrique de clandestins à vie »

En marge de la loi, d'autres mesures accentuent ce durcissement, comme par exemple l'accord passé le 27 mars dernier entre le ministre de l'intérieur et son homologue albanais, qui vise à restreindre encore l'accueil des ressortissants albanais (actuellement, ils sont la 2<sup>e</sup> population parmi les demandeurs d'asile, après l'Afghanistan, 8000 DA en 2018, et le taux d'accord est de 6 à 7%).

Ou encore un décret de mise en place d'un fichier national des mineurs étrangers isolés, visant à faciliter l'expulsion de ceux qui ne sont pas reconnus comme mineurs (en 2018, 40000 demandes de mineurs étrangers et seulement 17000 reconnus mineurs et pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance).

Les choix politiques qui sont faits visent à dissuader plus qu'à protéger et secourir. C'est vrai dans toute l'Europe, une Europe non solidaire qui se referme.

En prévision des élections européennes, 5 organisations européennes d'aide aux migrants (dont la Cimade pour la France) ont publié un manifeste commun « pour une Europe solidaire avec les personnes exilées »

Pour sa part, la Cimade affiche 4 propositions prioritaires : harmoniser les procédures d'asile et abandonner la notion de « pays sûr », abandonner le règlement de Dublin, inefficace et injuste, ouvrir les voies légales d'accès au territoire européen, mettre fin à l'externalisation des contrôles, aux hospots et autres centres d'enfermement.

Par ailleurs, 500 chercheurs et spécialistes, démontrant qu'il n'y a pas statistiquement de « crise migratoire », ont signé un appel pour la création d'un groupe international sur les migrations et l'asile.

Le collectif « Migrants en Isère » qui rassemble 18 associations, a organisé à Autrans les 30 et 31 mars dernier, les « rencontres de l'hospitalité ». Nous pourrions nous rapprocher de ce collectif.

Données issues de plusieurs sources dont les sites de la Cimade, d'infos migrants ...  
<https://www.infomigrants.net/fr/>